

Huit questions pour... comprendre les FDES

La RE2020 n'a jamais été aussi proche. Applicable à partir du 1^{er} janvier 2022, de nombreuses questions se posent autour des nouvelles exigences, du renforcement de certaines, parfois l'absence d'autres... Si la réalisation d'ITE en bardage, notamment en filière sèche, y apporte des réponses, il est important de revenir sur un document essentiel, mais peut-être finalement méconnu : la FDES.

QU'EST-CE QU'UNE FDES ?

Carte d'identité d'un produit, la FDES (fiche de déclaration environnementale et sanitaire) contient les impacts environnementaux issus de l'analyse du cycle de vie (ACV) et des données sanitaires. L'ACV est un outil qui recense et quantifie, du « berceau à la tombe », les flux physiques de matière et d'énergie. Elle en évalue les impacts, puis interprète les résultats en fonction des objectifs initiaux. Elle est objective et complète, car normalisée, vérifiée par un tiers indépendant et validée pour 5 ans.

COMMENT RÉALISE-T-ON UNE FDES ?

Les indicateurs environnementaux sont calculés en considérant les flux entrants (consommation d'énergie, d'eau et de matières premières) et les flux sortants (émissions dans l'eau, l'air, le sol et production de déchets) à chaque étape du cycle de vie : de la fabrication des matières premières entrant dans la production du produit jusqu'à la mise en centre de stockage ou recyclage. Ces flux sont alors convertis en indicateurs d'impact.

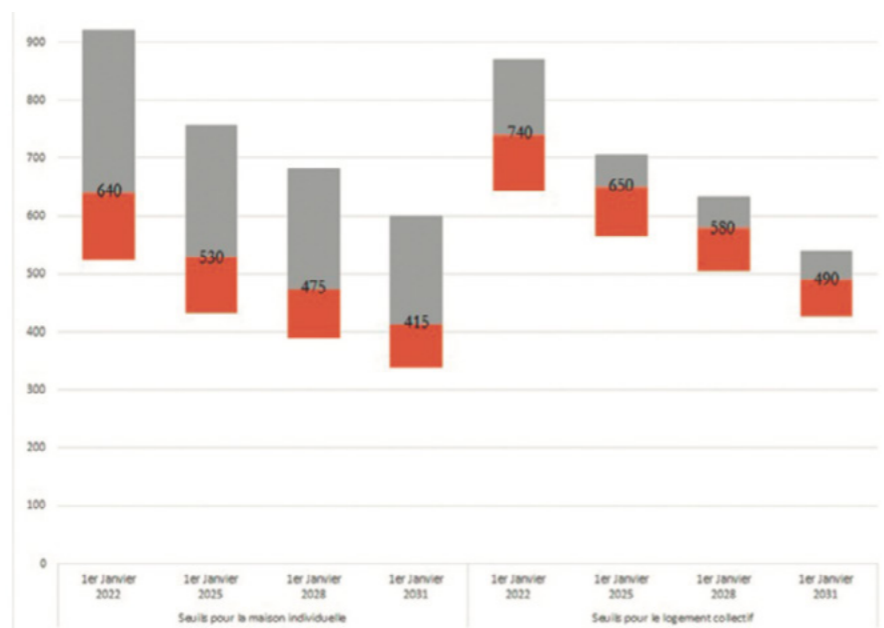
L'établissement du dossier technique par l'industriel du produit se fait en respectant tout un parcours normé par la NF EN 15804+A1. Toute information est vérifiée par un organisme tiers agréé par l'Afnor. La FDES est valide pendant 5 ans au plus.

QUE CONTIENT UNE FDES ?

Sans être exhaustif, il est possible de ressortir plusieurs indicateurs principaux :

- Réchauffement climatique [en kg CO₂ eq/UF] : Il représente l'impact sur le dérèglement climatique. La notion « CO₂ équivalent » exprime à la fois les émissions de CO₂, mais aussi celles d'autres gaz à effet de serre (GES) (méthane, protoxyde d'azote...).

Figure 1 – Dégressivité du seuil d'émissions des GES (RE2020)



Données calculées à partir du décret du 29-07-2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine. La valeur affichée est la base, elle peut être modulée à la hausse (gris) ou à la baisse (orange) selon de nombreux paramètres.

- Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) [en MJ/UF] : Cet indicateur recense toutes les énergies primaires non renouvelables consommées.
- Épuisement des ressources abiotiques (éléments) [en kg Sb eq/UF] : Il concerne les ressources naturelles non renouvelables et calculées selon les stocks, les coûts d'exploitation et la consommation mondiale.
- Appauvrissement de la couche d'ozone [en kg CFC 11 eq/UF] : Il évalue l'impact sur la destruction de la couche d'ozone, essentiellement

due à des produits contenant des chlorofluorocarbones (GES).

- Utilisation nette d'eau douce [en m³/UF].
- Eutrophisation [en kg (PO₄)³⁻ eq/UF] : Il s'agit du processus par lequel des nutriments (azote, phosphore) s'accumulent dans un milieu terrestre ou aquatique. En mer, l'apparition en grande quantité d'algues vertes est un exemple.

L'unité fonctionnelle (UF) est l'unité de référence de la FDES : les valeurs d'impact environnemental fournies sont données pour 1 m² de parement. Quant à la durée de vie de référence, elle peut être variable selon les systèmes : pour les fabricants de parements du SNBVI (Syndicat national des bardages

Figure 2 – Historique des réglementations et des FDES

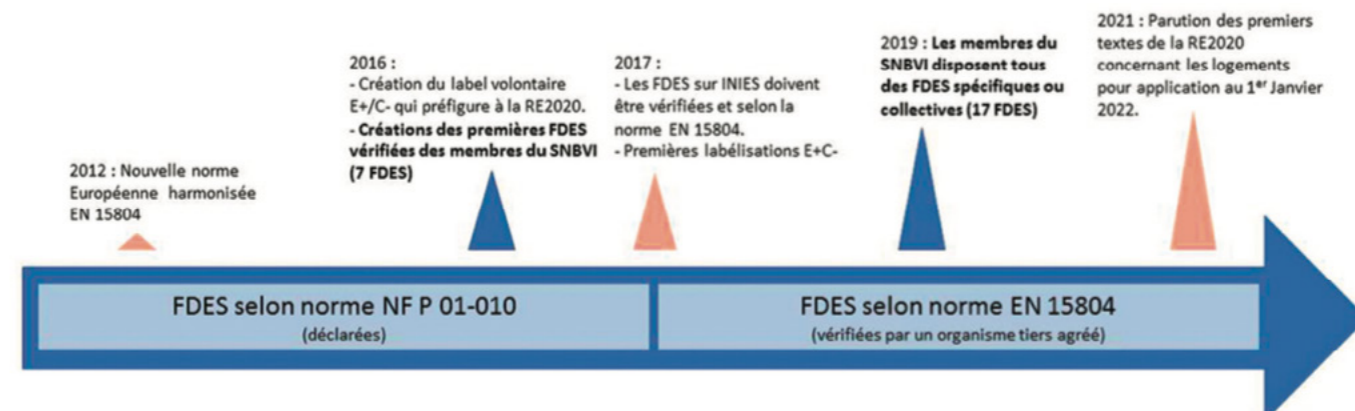
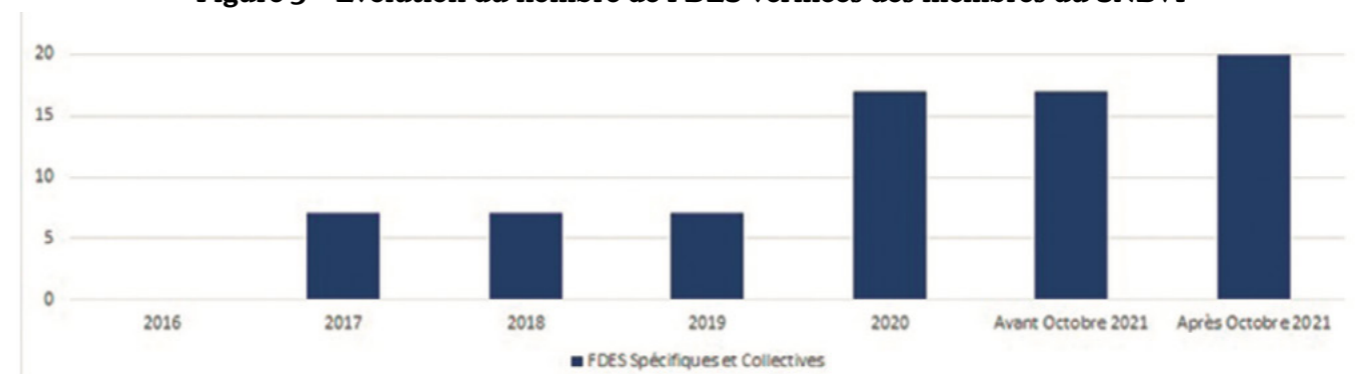


Figure 3 – Évolution du nombre de FDES vérifiées des membres du SNBVI



Données disponibles dans la base INIES au 30 septembre 2021. Une FDES peut représenter plusieurs références.

et vêtements isolés), elle est égale ou supérieure à 50 ans.

À QUOI SERT UNE FDES ?

Elle est indispensable pour réaliser l'ACV d'un bâtiment. Elle est exploitée notamment dans le cadre du Label E+C-, des certifications de l'Alliance HQE-GBC, mais aussi et surtout de la nouvelle RE2020. En effet, pour les bâtiments de logements neufs, la RE2020, en vigueur au 1^{er} janvier 2022, définit des seuils de l'impact carbone des produits de construction et équipements à respecter à l'échelle du bâtiment.

En ce sens, l'intégration du seuil, dégressif dans le temps, d'émissions des GES dans la RE2020 met le doigt sur l'indicateur de réchauffement climatique de la construction. Celui-ci diminue de plus du tiers de sa valeur d'ici 2031 (figure 1).

QUELS TYPES DE FDES PEUT-ON RENCONTRER ?

Il en existe deux types :

- Individuelle : Elle concerne un produit de construction spécifique d'un fabricant. La mise à jour des déclarations se fait au plus tous les 5 ans.

- Collective : Elle n'est applicable que pour un produit « générique ». Elle représente toute une gamme de produits spécifiques et concerne bien souvent plusieurs fabricants par le biais d'un syndicat ou d'un regroupement. Elle n'est utilisable qu'en l'absence de FDES individuelle pour le produit concerné.

En l'absence de données spécifiques dans les FDES, on a recours à une DED (donnée environnementale par défaut), établie par le Ministère de tutelle (avec un coefficient de sécurité afin de couvrir l'incertitude sur la performance environnementale du produit installé, ce qui est pénalisant).

PEUT-ON COMPARER LES FDES DES PAREMENTS ?

En fonction du mode de fixation, du poids et de la nature des parements, les industriels ne définissent pas les mêmes hypothèses pour les accessoires entrant dans la mise en œuvre du produit dans la construction. Ainsi, les FDES de produits « similaires » ne sont pas comparables dès lors qu'elles n'intègrent pas le même périmètre d'ACV.

OÙ TROUVE-T-ON LES FDES ?

La base de données publique INIES regroupe toutes les FDES. Reconnue par la RE2020, les logiciels métiers y exploitent les données pour réaliser l'ACV du projet étudié.

OÙ EN SONT LES MEMBRES DU SNBVI AU NIVEAU DE LEURS FDES ?

Tous les produits des membres du SNBVI disposent de FDES (collectives ou individuelles). Les figures 2 et 3 mettent en relation l'histoire de la réglementation et des FDES avec l'évolution du nombre de FDES vérifiées des membres du SNBVI.

